



PAR COURRIEL

Rimouski, le 12 juin 2026

Madame Kim Maloney  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
[kim.maloney@bape.gouv.qc.ca](mailto:kim.maloney@bape.gouv.qc.ca)

**Objet :** Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures  
du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas  
côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire  
du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
Réponses aux questions complémentaires – DQ1

Madame,

Par la présente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)  
vous transmet les réponses aux questions complémentaires dans le cadre du  
processus d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE).

**Question 1 :** Vous indiquez que le programme décennal d'intervention  
face aux aléas côtiers s'inscrit dans la volonté du gouvernement du  
Québec d'augmenter sa capacité d'adaptation aux conséquences des  
changements climatiques. À cet égard, plusieurs initiatives guident le  
programme décennal dont le Plan d'action sur la gestion des  
infrastructures dans un contexte de changements climatiques (PAGI3C)  
(PR3.1, p. 17 et 18).

**a) Veuillez déposer ce Plan à la commission d'enquête.**

**Réponse 1 a) :** Voir le document « Plan d'action sur la gestion des  
infrastructures dans un contexte de changements climatiques\_PAGI3C\_2018-  
2023 » en pièce jointe.

...2

**b) Selon le Bilan 2025-2026 du Bureau de projets en érosion et submersion côtières, ce plan d'action serait à l'origine de travaux du comité de gouvernance interministériel (CGI) sur les interventions en milieux côtiers, coordonné par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) (Bureau de projets en érosion et submersion côtières – Bilan 2025-2026, p. 6). Veuillez présenter un résumé des travaux menés par le CGI, en précisant les régions qu'ils concernent.**

**Réponse 1 b) :** Afin d'étudier et convenir d'orientations pour les questions relatives à la réalisation d'interventions en milieu côtier dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques afin d'accroître la résilience des infrastructures publiques et des communautés côtières, le CGI a été mis en place en juin 2021 sous la coordination du MTMD. Il réunit notamment des représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère de la Sécurité intérieure (MSI) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Bureau de projets en érosion et submersion côtières (BPÉSC).

La mise en place du CGI découle de l'action 1.3.1 du PAGI3C 2018-2023, qui prévoyait de mettre en place une table de concertation et de partenariat interministérielle pour traiter des défis et des enjeux reliés aux projets d'adaptation et aux risques naturels dans un contexte de changements climatiques.

Les travaux du CGI s'articulent autour de trois grands volets :

- Les stratégies d'intervention et l'élaboration d'un cadre de gouvernance concerté pour la gestion des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières;
- Le cadre législatif et réglementaire, comprenant l'analyse des enjeux réglementaires associés aux interventions en milieux côtiers, qui a mené à la mise en œuvre de l'étude d'impact environnementale à portée régionale pour le programme décennal d'interventions du MTMD;
- La recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, notamment par la réalisation de synthèses des connaissances disponibles, l'identification des besoins en données et en recherche, la priorisation de projets et la diffusion des connaissances.

Les travaux du CGI concernent les régions du Québec maritime et du golfe du Saint-Laurent exposées aux aléas côtiers, soit le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et une partie de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches.

**c) Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières a indiqué que les travaux du CGI sur les interventions en milieux côtiers étaient terminés (DB2, p. 3). Veuillez préciser à quel moment ce comité a été aboli et pour quelles raisons ses travaux n'ont pas été reconduits.**

**Réponse 1 c) :** Le CGI a été dissous en avril 2026, à la suite de l'achèvement des travaux interministériels réalisés en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ). Ces travaux ont permis d'établir des mécanismes de concertation et de coordination liés à la gestion de la zone côtière, dans le but de renforcer l'action gouvernementale, d'optimiser les structures de gouvernance existantes, d'accroître la complémentarité des interventions et d'éviter les doublons.

Le partage des responsabilités entre les ministères et organismes concernés a notamment été établi en fonction de leurs mandats respectifs, afin d'assurer la continuité des travaux en matière de gestion de la zone côtière à la suite de la dissolution du CGI.

**Question 2 : Selon la condition 5 du décret 1060-2019 (Décret gouvernemental 1060-2019), le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) devait élaborer un programme d'adaptation aux aléas côtiers aux Îles-de-la-Madeleine afin de prendre en compte globalement la problématique de vulnérabilité de ce territoire.**

**a) Qu'est-ce qui justifie la décision du Ministère d'étendre la portée du programme au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie?**

**Réponse 2 a) :** Bien que la condition 5 du décret de soustraction 1060-2019 vise uniquement les Îles-de-la-Madeleine, l'objectif du programme à mettre en place, comme convenu avec le MELCCFP, était de trouver une solution durable permettant de répondre aux effets des changements climatiques sans avoir recours à de nouveaux décrets de soustraction.

Dans cette optique, la Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DGBGI) du MTMD a analysé la vulnérabilité aux aléas côtiers du réseau routier sous sa gestion, sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cette analyse a démontré que les enjeux observés aux Îles-de-la-Madeleine se retrouvent également ailleurs au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. En effet, l'historique des tempêtes des 25 dernières années confirme la vulnérabilité de l'ensemble des sites inclus au programme décennal d'intervention. De plus, bien que les tempêtes de 2019 et 2022 aient particulièrement affecté les sites sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, ceux-ci ne représentent que 54 des 228 sites visés par le programme. La DGBGI a donc jugé nécessaire d'étendre la portée du programme afin d'appliquer un cadre d'intervention cohérent et préventif à l'ensemble des secteurs côtiers vulnérables sous sa gestion.

**b) Considérant le nombre important d'interventions prévues sur l'ensemble des territoires du programme décennal, comment le MTMD pourra-t-il s'assurer d'intervenir rapidement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine afin de protéger ou de réparer les sites fragilisés et vulnérables aux aléas côtiers?**

**Réponse 2 b) :** L'objectif principal du programme est d'avoir une vision globale du réseau sous la gestion de la DGBGI du MTMD, d'établir une planification stratégique sur un horizon de 10 ans et d'établir un cheminement de projet clair pour la réalisation des interventions en milieu côtier, et ce afin d'accélérer la mise en œuvre des projets, peu importe leur localisation sur le territoire.

Puisque la DGBGI doit assurer sa mission sur l'ensemble de son territoire, celle-ci fonctionne déjà en réalisant des interventions aux Îles-de-la-Madeleine, mais aussi au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. L'inclusion au programme des sites vulnérables présents au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, n'aura donc pas d'impact négatif sur sa capacité d'intervenir aux Îles-de-la-Madeleine et ne représentera pas une surcharge de travail. Au contraire, le MTMD anticipe que grâce à la vision globale et à la planification sur 10 ans du programme, la DGBGI sera mieux préparée et en mesure d'intervenir plus rapidement partout.

D'ailleurs, tous les sites visés par le programme font l'objet d'un suivi annuel permettant d'évaluer leur niveau de vulnérabilité. Les interventions seront donc priorisées en fonction du risque pour le réseau routier, indépendamment de leur localisation sur le territoire.

Finalement, il importe de préciser que le MTMD a démontré sa capacité à intervenir rapidement aux Îles-de-la-Madeleine lors des épisodes de tempêtes des dernières années, en réalisant un nombre important de travaux de protection et de rétablissement. Le programme vise précisément à maintenir, voire à augmenter cette capacité d'intervention rapide lorsque la situation l'exige.

**Question 3 : Dans son Plan stratégique 2019-2023, le MTMD souhaitait rendre ses pratiques de gestion plus préventives et comptait développer une approche intégrée et concertée afin de « renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques » (p. 11).**

**a) Comment cet objectif a-t-il été atteint?**

**Réponse 3 a) :** Dans le Plan stratégique 2019-2023 du MTMD, le ministère s'est donné comme objectif de « renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques ». Afin d'atteindre cet objectif, il prévoyait la réalisation de 25 projets routiers liés à l'adaptation aux changements climatiques (ACC) durant la période couverte par le plan stratégique. Cette cible a été atteinte, puisque 26 projets en ACC ont été réalisés.

Outre cet indicateur, le paragraphe mentionné fait également référence au Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques 2018-2023 (PAGI3C), adopté en 2019. Cette première version du PAGI3C visait, dans un premier temps, à assurer la prise en compte des aléas côtiers dans la gestion des infrastructures de transport. Le plan est structuré autour de quatre axes, qui regroupent de nombreuses actions et sous-actions visant, dans leur ensemble, à renforcer la gestion préventive du Ministère et à développer une approche intégrée et concertée.

Ces quatre axes sont les suivants :

1. Améliorer la gouvernance et les pratiques de gestion des infrastructures;
2. Développer l'expertise et améliorer le transfert de connaissances;
3. Comprendre l'impact des aléas naturels et mesurer la vulnérabilité des réseaux de transport;
4. Mettre en œuvre des solutions d'adaptation afin d'augmenter la résilience.

Néanmoins, l'approche intégrée et concertée renvoie principalement aux actions prévues dans l'axe 1, consacré à la gouvernance. De son côté, la gestion préventive s'inscrit plus particulièrement dans les axes 3 et 4, qui visent d'abord à évaluer les risques et l'état des ouvrages de protection afin de déterminer les besoins d'intervention (axe 3), puis à mettre en œuvre les solutions appropriées pour y répondre (axe 4).

**b) Comment cette approche s'arrime-t-elle avec le plan de gestion intégrée de l'adaptation aux risques d'érosion et de submersion côtières en élaboration par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ?**

**Réponse 3 b) :** Le Plan stratégique du MTMD et le PAGI3C visent la résilience des infrastructures de transport, tandis que le plan de gestion intégrée (Trajectoire) porte une vision gouvernementale à long terme. Ces démarches, à des échelles de planification différentes, sont complémentaires. Le MTMD, comme les autres ministères concernés, est consulté dans l'élaboration de cette trajectoire, et partage notamment les résultats des travaux du PAGI3C, incluant ceux du CGI.

**Question 4 : Un des objectifs du Plan stratégique 2023-2027 du MTMD consiste à « Maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures » (p. 15). À cet effet, le Ministère mène des interventions visant « à réduire les risques engendrés par les aléas naturels liés aux changements climatiques » (p. 15).**

**a) Comment s'inscrit le programme décennal d'intervention dans l'atteinte de cet objectif ?**

**Réponse 4 a) :** Les cibles de l'indicateur « Nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques » sont établies en fonction du nombre de projets complétés. Ainsi, pour être comptabilisés, les travaux de construction visant l'adaptation aux changements climatiques doivent être entièrement réalisés.

Comme les interventions prévues dans le programme décennal ne sont pas encore amorcées, les effets de son déploiement ne pourront être reflétés dans cet indicateur.

Toutefois, même si le programme décennal ne contribue pas directement à l'atteinte de cette cible, dont l'horizon est à court terme, il s'inscrit pleinement dans l'objectif stratégique de maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures. En permettant d'anticiper les risques liés aux aléas naturels et aux changements climatiques, il favorise une approche préventive, renforce la planification des interventions et oriente les investissements vers les secteurs les plus vulnérables. À plus long terme, cette démarche contribue donc à réduire les risques, à améliorer la résilience des infrastructures et à maximiser les retombées des investissements du Ministère.

**b) Et plus spécifiquement comment contribue-t-il aux cibles concernant le nombre de projets routiers qui seraient réalisés en adaptation aux changements climatiques?**

**Réponse 4 b) :** Le programme décennal d'intervention constitue un levier de mise en œuvre opérationnelle et un outil de planification visant la réalisation progressive de projets d'adaptation et de protection des infrastructures routières exposées aux risques d'érosion et de submersion côtières. À ce titre, il crée les conditions nécessaires pour accroître, à long terme, le nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques.

Comme mentionné précédemment, étant donné que l'étude d'impact du programme décennal d'intervention est en cours de réalisation, sa contribution aux cibles de l'indicateur « Nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques » ne peut pas encore être pleinement mesurée, puisque seuls les projets complétés sont comptabilisés. Les retombées de son déploiement se refléteront donc principalement dans les prochains exercices de planification stratégique.

Toutefois, pendant la préparation du programme, le MTMD a poursuivi en parallèle ses efforts afin de renforcer la résilience du réseau routier. Entre 2023-2024 et 2025-2026, le ministère a réalisé 66 projets en adaptation aux changements climatiques, que ce soit en milieu fluvial ou côtier, alors que les cibles annuelles totalisaient 27 projets. Parmi ces projets, 19 ont été réalisés sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles de la Madeleine, ce qui représente près de 29 % de l'ensemble des projets en adaptation aux changements climatiques. De ces 19 projets, 14 ont été réalisés en milieu côtier.

**Question 5 : En 2023, le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mandaté le MTMD et quatre autres ministères et organismes publics afin de « réaliser des appréciations des risques climatiques associés aux infrastructures stratégiques et aux services prioritaires de l'État » (Plan de mise en œuvre 2025-2030 du PEV 2030, p. 33). Un rapport sur l'état des lieux incluant une liste des infrastructures stratégiques et des services prioritaires et une liste des aléas climatiques devant faire l'objet d'appréciations a été déposé en 2024. Veuillez présenter un résumé et une mise à jour des travaux réalisés dans le cadre de ce mandat.**

**Réponse 5 :** La Lettre-Mandat comporte deux volets : l'appréciation des risques climatiques pour les infrastructures et services prioritaires sous sa responsabilité (volet 1), et l'évaluation des coûts potentiels des impacts des changements climatiques (volet 2).

En ce qui concerne le premier volet, le mandat a été octroyé à une firme externe en avril 2025 et les travaux sont en cours. Les étapes réalisées, en cours de réalisation et à venir sont les suivantes :

- Développement de l'approche méthodologique (réalisé);
- Mise en contexte (réalisé);
- Sélection des aléas pertinents (réalisé);
- Évaluation de l'exposition (réalisé);
- Évaluation de la sensibilité (réalisé);
- Capacité d'adaptation (en cours);
- Évaluation de la vulnérabilité (à venir);
- Analyse du risque (à venir);
- Évaluation du risque (à venir);
- Traitement du risque (à venir).

Quant au second volet, celui-ci est en préparation et s'appuie sur les résultats du premier.

**Question 6 :** Vous indiquez que le programme décennal d'intervention face aux aléas côtiers constitue une solution préventive qui permettrait au MTMD d'avoir un cadre de réalisation de projets sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine offrant une flexibilité d'intervention sur chacun des sites vulnérables, au besoin (Jonathan Saint-Laurent, DT2, p. 29 et 30). Considérant que l'érosion et la submersion côtières sont des enjeux d'importance qui concernent également la Côte-Nord, pourquoi le Ministère ne cible-t-il pas également cette région dans son programme (Plan pour une économie verte 2030, p. 85)?

**Réponse 6 :** Le territoire sous la gestion de la DGBGI du MTMD est celui des régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Selon les pouvoirs qui lui sont conférés par le MTMD, la DGBGI n'intervient généralement pas en dehors de ces limites territoriales.

Bien qu'un arrimage entre les deux régions aurait pu être envisagé par le MTMD, étant donné l'approche novatrice que représente le programme et les contraintes qui en découlent, la grandeur du réseau qui relève de la DGBGI, le nombre de sites vulnérables déjà élevés sur les routes 132 et 199 de même que sur l'autoroute 20, et l'exigence du MELCCFP de déposer un projet pour un programme d'adaptation aux aléas côtiers aux Îles-de-la-Madeleine avant le 31 décembre 2020, la DGBGI ne pouvait entreprendre une telle démarche.

**Question 7 :** Dans le document DA4, le ministère précise qu'il a réalisé près de 35 projets en milieu côtier dans les dix dernières années. Veuillez détailler les coûts qu'ont représenté ces travaux de protection côtière.

**Réponse 7 :** Le MTMD souhaite préciser qu'une coquille s'est glissée dans la réponse fournie précédemment et que le nombre de projets réalisés en milieu côtier dans les dix dernières années est de 34. Le tableau 7-1 détaille les coûts associés à chacun de ces 34 projets. Puisqu'un projet peut couvrir plusieurs sites, les 34 projets réalisés représentent des interventions sur 57 des 228 sites inclus au programme décennal d'intervention, pour un total de 105 interventions. Le total des coûts en lien avec ces 34 projets, pour les dix dernières années, est de 167 532 000\$.

Tableau 7-1. Coûts associés à chacun des 34 projets réalisés en milieu côtier dans les dix dernières années, par la DGBGI du MTMD

Secteur d'étude	Municipalité	Date de début des travaux	Numéro de site associé	Nature des travaux	Coût du projet (K\$)
<b>Région administrative du Bas-Saint-Laurent</b>					
Bas-Saint-Laurent	Matane	2018	D0302	Protection contre l'érosion	104
	Sainte-Flavie	2019	E0505	Protection contre l'érosion	66
	Métis-sur-Mer	2023	E0801	Élimination d'obstacle à la visibilité avec protection contre l'érosion	1 076
	Sainte-Flavie	2023	E0506	Correction de courbe sous-standard avec protection contre l'érosion	3 185
	Sainte-Flavie	2024	E0504	Protection contre l'érosion	335
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>4 766</b>
<b>Coûts cumulés pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent</b>					<b>4 766</b>

Tableau 7-1. Coûts associés à chacun des 34 projets réalisés en milieu côtier dans les dix dernières années, par la DGBGI du MTMD (suite)

Secteur d'étude	Municipalité	Date de début des travaux	Numéro de site associé	Nature des travaux	Coût du projet (K\$)
<b>Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>					
Gaspésie-Rive-nord	Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et La Martre	2014	C0302 - C0705 - C0706	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	1 336
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie), La Martre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-à-Claude et Marsoui	2015	C0303 - C0304 - C0405 - C0502 - C0302	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	1 815
	Gaspé	2016	B0504	Protection contre l'érosion	427
	La Martre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-à-Claude et Marsoui	2016	C0502 - C0302 - C0711 - C0304 - C0405 - C0705	Mesure d'urgence	6 491
	La Martre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-à-Claude, TNO (MRC de La Haute-Gaspésie) et Marsoui	2016	C0303 - C0301 - C0405 - C0401 - C0601	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	298
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie), Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Matane	2016	D0302 - C0703 - B0303	Protection contre l'érosion	1 088
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie), Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-à-Claude, Marsoui et La Martre	2019	C0301 - C0401 - C0504 - C0602 - C0601	Aménagement des abords de route avec protection contre l'érosion	1 456
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie)	2019	C0709 - C0807	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	2 941
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie)	2019	C0602	Protection contre l'érosion	98
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	2021	C0706 - C0705	Reconstruction de pont et approches	13 681
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis et La Martre	2023	C0705 - C0708 - C0302	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	3 998
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis, La Martre et Marsoui	2025	C0302 - C0304 - C0405 - C0705 - C0708	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	5 549
	TNO (MRC de La Haute-Gaspésie), Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-à-Claude, Marsoui et La Martre	2025	C0504 - C0601 - C0301 - C0401 - C0602	Aménagement des abords de route avec protection contre l'érosion	275
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>-</b>

Tableau 7-1. Coûts associés à chacun des 34 projets réalisés en milieu côtier dans les dix dernières années, par la DGBGI du MTMD (suite)

Secteur d'étude	Municipalité	Date de début des travaux	Numéro de site associé	Nature des travaux	Coût du projet (K\$)
<b>Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>					
Gaspésie-Baie-des-Chaleurs	Chandler	2016	B0903	Protection contre l'érosion	597
	Shigawake	2022	A0202	Protection contre l'érosion	3 341
	Maria	2023	A1301	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	2 719
	Carleton-sur-Mer	2023	A1502	Intervention sur un ou plusieurs murs de protection côtière	2 093
	Maria	2025	A1301	Protection contre l'érosion	16 872
	Saint-Siméon	2025	A0901	Protection contre l'érosion	1 794
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>27 416</b>
Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	2018	F0110 - F0103 - F0108	Protection contre l'érosion	4 339
	Les Îles-de-la-Madeleine	2019	F0115 - F0108 - F0107 - F0110	Protection contre l'érosion	15 889
	Les Îles-de-la-Madeleine	2019	Plusieurs sites côtiers *	Protection contre l'érosion	9 231
	Les Îles-de-la-Madeleine	2021	F0101 - F0147	Protection contre l'érosion	1 967
	Les Îles-de-la-Madeleine	2021	F0105 - F0106 - F0141 - F0142 - F0147 - F0122	Protection contre l'érosion	23 117
	Grosse-Île	2022	F0125 - F0154 - F0126	Protection contre l'érosion	2 082
	Grosse-Île et Les Îles-de-la-Madeleine	2022	F0110 - F0132 - F0116 - F0133 -	Protection contre l'érosion	30 735
	Les Îles-de-la-Madeleine	2022	F0109 - F0102 - F0153 - F0103 - F0145 - F0139 - F0140 - F0115	Protection contre l'érosion	5 379
	Les Îles-de-la-Madeleine	2022	F0103 - F0145 - F0108	Protection contre l'érosion	935
	Les Îles-de-la-Madeleine	2025	-	Construction d'un site d'entreposage	2 223
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>95 897</b>
<b>Coûts cumulés pour la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>					<b>162 766</b>
<b>Coûts cumulés pour les 10 dernières années</b>					<b>167 532</b>

\* F0102, F0103, F0104, F0105, F0106, F0107, F0108, F0109, F0110, F0111, F0113, F0115, F0122, F0124, F0125.

**Question 8 :** Le tableau 1-1 (PR5.2, p. 4) présente le cumulatif linéaire et surfacique des projets assujettis à la PÉEIE pour les 45 municipalités incluses au programme décennal. Or, lors des séances publiques menées par le BAPE (période d'information publique du 4 mars au 7 avril 2026), le MTMD a précisé que le programme touchait plutôt 47 municipalités. Veuillez mettre à jour le tableau 1-1 en y ajoutant les deux municipalités manquantes et en complétant l'information associée.

**Réponse 8 :** Le tableau 1-1 (PR5.2, p.4) a été mis à jour pour inclure les deux municipalités manquantes, Saint-Denis-De-La-Bouteillerie et Hope Town. Le tableau 8-1 remplace donc le tableau 1-1. Pour plus de clarté, les changements apportés ont été mis en évidence en bleu pâle. Puisque l'ajout de ces deux municipalités découle d'une erreur de nomenclature à l'interne du MTMD, le nombre de sites total, la longueur cumulative d'intervention totale et la superficie cumulative d'intervention totale restent inchangés.

Tableau 8-1. Cumulatif linéaire et surfacique, mis à jour en date du 10 juin 2026, des projets assujettis à la PÉEIE par municipalité incluse au programme décennal d'intervention

Secteur d'étude	MRC	Municipalité	Nombre de sites		Longueur cumulative d'intervention (m)		Superficie cumulative d'intervention (m <sup>2</sup> )	
			Initial	Ajusté	Initiale	Ajustée	Initiale	Ajustée
<b>Région administrative du Bas-Saint-Laurent</b>								
Bas-Saint-Laurent	Kamouraska	Saint-Denis-De-La-Bouteillerie	-	0,5	-	1960	-	2938
		Kamouraska	1	1,5	5101	6999	7651	10501
		La Pocatière	2	2	6296	6296	9443	9443
		Saint-André-de-Kamouraska	2	2	7126	7126	10688	10688
		Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1	1	2063	2063	4187	4187
		Saint-Germain	3	2	9225	5367	13839	8051
	La Matanie	Baie-des-Sables	6	6	7820	7820	47000	47000
		Grosses-Roches	1	1	555	555	4439	4439
		Les Méchins	4	4	1835	1835	13943	13943
		Matane	5	5	3462	3462	15426	15426
		Sainte-Félicité	3	3	2469	2469	15404	15404
		Saint-Ulric	7	7	9293	9293	53756	53756
	La Mitis	Grand-Métis	1	1	673	673	1625	1625
		Métis-sur-Mer	2	2	419	419	6288	6288
		Sainte-Flavie	10	10	13699	13699	56213	56213
		Sainte-Luce	1	1	1034	1034	2432	2432
	Rimouski-Neigette	Rimouski	7	7	7221	7221	11177	11177
	Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage	2	2	2719	2719	19319	19319
		Rivière-du-Loup	1	1	3499	3499	39041	39041

Tableau 8-1. Cumulatif linéaire et surfacique, mis à jour en date du 10 juin 2026, des projets assujettis à la PÉEIE par municipalité incluse au programme décennal d'intervention (suite)

Secteur d'étude	MRC	Municipalité	Nombre de sites		Longueur cumulative d'intervention (m)		Superficie cumulative d'intervention (m <sup>2</sup> )	
			Initial	Ajusté	Initiale	Ajustée	Initiale	Ajustée
<b>Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>								
Gaspésie - Rive Nord	La Côte-de-Gaspé	Clordorme	4	4	2786	2786	25955	25955
		Gaspé	19	19	10857	10857	55970	55970
		Grande-Vallée	3	3	1139	1139	5893	5893
		Petite-Vallée	1	1	173	173	5085	5085
	La Haute-Gaspésie	Rivière-Saint-Jean	3	3	766	766	4898	4898
		Cap-Chat	5	5	9236	9236	51912	51912
		La Martre	5	5	12208	12208	9585	9585
		Marsoui	5	5	7798	7798	13771	13771
		Mont-Saint-Pierre	3	3	7480	7480	769	769
		Rivière-à-Claude	4	4	7316	7316	21738	21738
		Sainte-Anne-des-Monts	6	6	4826	4826	25988	25988
		Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	6	6	6040	6040	11974	11974
		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	10	10	19349	19349	31555	31555
		Baie des Chaleurs	Avignon	Carleton-sur-Mer	2	2	4101	4101
Escuminac	6			6	754	754	1648	1648
Maria	1			1	5844	5844	29579	29579
Pointe-à-la-Croix	1			1	349	349	5242	5242
Bonaventure	Bonaventure		5	5	8203	8203	21353	21353
	Caplan		2	2	1039	1039	2187	2187
	Hope Town		-	0,5	-	764	-	1912
	Saint-Godefroi		1	0,5	765	1	1919	7
	Saint-Siméon		1	1	2842	2842	5905	5905
	Shigawake		2	2	570	570	3285	3285
Le Rocher-Percé	Chandler		8	8	4421	4421	21795	21795
	Percé		6	6	5995	5995	43819	43819
	Port-Daniel--Gascons		6	6	2990	2990	15425	15425
	Îles-de-la-Madeleine		Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	23	23	12574	12574	64854
Les Îles-de-la-Madeleine		31	31	37734	37734	147490	147490	
<b>Total général</b>			<b>228</b>	<b>228</b>	<b>262 664</b>	<b>262 664</b>	<b>978 896</b>	<b>978 896</b>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Directeur de la coordination  
et des relations avec le milieu,

  
Original signé électroniquement, s'y référer pour authenticité

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/SM/ig

p.j. Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de  
changements climatiques\_PAGI3C\_2018-2023